



# CAHIER DES CHARGES

## CONSULTATION N° 01/2026

RELATIVE AUX :

Travaux de reconstruction d'une partie du mur extérieur, ainsi que les travaux d'amélioration et de peinture du mur de clôture intérieur et extérieur, et de la façade de la baraque de l'annexe de Boumerdès

SERVICE CONTRACTANT

Institut National Algérien de la Propriété Industrielle

« INAPI »





## SOMMAIRE

1. Objet de la consultation
2. Mode de passation
3. Consistance des travaux
4. Conditions de participation
5. Composition du dossier de soumission
6. Visite des lieux
7. Délai d'exécution
8. Validité des offres
9. Critères d'évaluation des offres
10. Attribution de la consultation
11. Obligations de l'entreprise
12. Modalités de paiement
13. Pénalités de retard
14. Réception des travaux
15. Garantie des travaux
16. Clause contractuelle
17. Résiliation
18. Pièces contractuelles

## ANNEXES

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)



## ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation des travaux de reconstruction d'une partie du mur extérieur, ainsi que les travaux d'amélioration et de peinture du mur de clôture intérieur et extérieur, et de la façade de la baraque de l'annexe de Boumerdès.

## ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

La présente opération est lancée sous forme de consultation conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ainsi que les textes réglementaires en vigueur, y compris les procédures réglementaires internes de l'institut.

## ARTICLE 03 : CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment :

- Nettoyage du site et enlèvement des gravats ;
- Reconstruction d'une partie du mur extérieur ;
- Travaux d'enduit et de revêtement ;
- Travaux de peinture du mur de clôture intérieure et extérieure (y compris les portes de clôtures) et de la baraque ;
- Réhabilitation et peinture des ouvrages métalliques ;
- Fourniture et pose de gazon artificiel fixé sur les barreaudages métalliques du mur extérieur ;
- Travaux de finition et nettoyage final.

## ARTICLE 04 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la présente consultation les entreprises spécialisées dans les travaux de bâtiment et/ou travaux publics, disposant :

- D'un registre de commerce en relation avec l'objet de la consultation ;
- Des moyens humains et matériels nécessaires ;
- D'une situation régulière vis-à-vis des organismes fiscaux et sociaux.

## ARTICLE 05 : COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission doit comporter :

### A- Dossier administratif

- Le présent cahier des charges paraphé et signé sur toutes les pages;
- Copie du registre de commerce ;
- Copie du NIF ;
- Copie de l'article d'imposition ;
- Attestation de mise à jour CNAS ;
- Attestation de mise à jour CASNOS ;
- Copie de l'extrait de rôle récent (minimum au 30/04/2026);
- Attestation de domiciliation bancaire.



## B- Offre technique

- Moyens humains de l'entreprise ;
- Liste des moyens matériels de l'entreprise ;
- Références professionnelles ;
- Attestations de bonne exécution de travaux similaires ;
- Planning et délai d'exécution proposés ;
- Procès-verbal de visite des lieux signé par les deux parties.

## C- Offre financière

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) en lettre ;
- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

## Conditions de dépôt des offres :

- Les offres doivent être déposées sous pli fermé portant la mention :  
**« À ne pas ouvrir – Offre relative aux travaux de reconstruction et d'aménagement de l'annexe de Boumerdès »** ;
- Le dossier doit être déposé au niveau du bureau du responsable de l'annexe de Boumerdes ;
- Date et heure limites de dépôt des offres : 04/06/2026 à 12h00, correspondant à la séance d'ouverture des plis par la commission d'évaluation des offres.

## ARTICLE 06 : VISITE DES LIEUX

La visite des lieux est obligatoire pour tous les soumissionnaires.

Un procès-verbal de visite des lieux, dûment signé par le responsable de l'annexe et le soumissionnaire, établi après le téléchargement du cahier des charges et du procès-verbal de visite à partir du site officiel de l'Institut. La visite des lieux doit être effectuée pendant les jours ouvrables de 08 :00 heures à 15 :00 heures.

## ARTICLE 07 : DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai maximal d'exécution des travaux est fixé à trente (30) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux et le bon de commande y afférent.

Le soumissionnaire devra préciser dans son offre le délai proposé pour l'exécution des travaux.

## ARTICLE 08 : VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Les offres demeurent fermes, non modifiables et irrévocables durant toute cette période.



## ARTICLE 09 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

### 1- Analyse technique

Les offres techniques feront l'objet d'une vérification de conformité administrative et technique.

Toute offre ne répondant pas aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée.

Les critères éliminatoires sont notamment :

- Absence du présent cahier des charges ainsi que le défaut de paraphe et de signature;
- Absence du registre de commerce ;
- Absence des attestations CNAS/CASNOS et copie de l'extrait de rôle ;
- Absence du procès-verbal de visite ;
- Absence du BPU ou du DQE ;
- Offre incomplète ou non signée.

### 2- Évaluation financière et délai

Les offres techniquement conformes seront évaluées selon le barème suivant :

Critères	Note
Offre financière	Sur 50 points max
Offre technique	Sur 30 points max
Délai d'exécution	Sur 20 points max
Total	100 points

#### A- Note financière

La note financière sera calculée selon la formule suivante :

**Note financière** = (Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre du soumissionnaire) × 50

#### B- Note technique

La note technique sera calculée selon la formule suivante :

Critères	Note
Moyens humains	Sur 10 points max
Moyens matériels	Sur 10 points max
Les attestations de bonne exécution	Sur 10 points max
Total	30 points

#### C- Note délai

La note délai sera calculée selon la formule suivante :

**Note délai** = (Délai le plus court / Délai proposé) × 20

La consultation sera attribuée au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale.



## ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION

L'attribution de la consultation sera prononcée à l'issue de l'évaluation des offres par la commission compétente, par voie d'un ordre de service émanant du service contractant.

## ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise retenue devra :

- Respecter les règles de l'art ;
- Utiliser des matériaux conformes aux normes ;
- Assurer la sécurité du chantier ;
- Maintenir le chantier propre durant toute la durée des travaux ;
- Réparer tout dommage causé pendant les travaux.

## ARTICLE 12 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue comme suit :

- Cinquante pour cent (50 %) du montant total de la consultation après achèvement des travaux, de la reconstruction du mur extérieur et des travaux de peinture du mur de clôture intérieure et extérieure, et ce après réception provisoire (PV de réception provisoire plus attachement de situation des travaux) ;
- Quarante-cinq pour cent (45 %) après achèvement complet des travaux mentionnée dans le cahier des charges, sur présentation des pièces justificatives requises (PV de réception final plus attachement des travaux) ;
- Cinq pour cent (05 %) retenus à titre de garantie, libérés à l'issue du délai de garantie de douze (12) mois et après réception définitive (PV de réception définitif), conformément à la réglementation en vigueur.

## ARTICLE 13 : PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard dans l'exécution des travaux, il sera appliqué une pénalité de retard de 0,5 % du montant total de la consultation par jour de retard, plafonnée à 10 % du montant de la consultation.

## ARTICLE 14 : RÉCEPTION DES TRAVAUX

Les travaux feront l'objet :

- D'une réception provisoire après achèvement des travaux ;
- D'une réception définitive après expiration de la période de garantie.

## ARTICLE 15 : GARANTIE DES TRAVAUX

L'entreprise demeure responsable de la bonne tenue des travaux durant une période de garantie de douze (12) mois à compter de la réception provisoire.

## ARTICLE 16 : CLAUSE CONTRACTUELLE

Après sélection de l'entreprise attributaire des travaux, celle-ci est tenue de conclure un contrat avec l'Institut, en sa qualité de service contractant. Ce contrat précise et formalise l'ensemble



des clauses, obligations et conditions définies dans le cahier des charges objet de la consultation.

Le contrat ainsi établi lie les deux parties et engage l'entreprise retenu à exécuter les prestations conformément aux prescriptions techniques, administratives et financières prévues dans le cahier des charges. Aucune exécution des prestations ne peut être entamée sans la signature préalable dudit contrat et la notification de l'ordre de service de démarrage.

## ARTICLE 17 : RÉSILIATION

En cas de non-respect des clauses du contrat, ou en cas d'abandon des travaux/prestations, le service contractant adresse à l'entreprise retenu une première mise en demeure l'invitant à se conformer à ses engagements et à reprendre l'exécution des travaux.

En cas de reprise effective des travaux ou de régularisation suite à la première mise en demeure, l'exécution du contrat se poursuit normalement sous le contrôle du service contractant.

En cas où le non-respect persiste, après quinze (15) jours une deuxième mise en demeure est adressée à l'entreprise retenu, lui accordant un dernier délai de régularisation n'excédant pas trois (03) jours.

À défaut de reprise ou de régularisation après la deuxième mise en demeure, le service contractant procède de plein droit à la résiliation du contrat, sans indemnité ni préavis supplémentaire.

Cette résiliation est prononcée sans aucun effet financier au profit de l'entreprise retenu, et sans préjudice des autres sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

## ARTICLE 18 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent :

- Le présent cahier des charges ;
- Le BPU ;
- Le DQE ;
- Le planning d'exécution ;
- Le procès-verbal de visite ;
- Les documents administratifs.

**Lu et accepté**  
**Cachet et signature de l'entreprise**



# ANNEXES



## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

**Objet :** Travaux de reconstruction d'une partie du mur extérieur, ainsi que les travaux d'amélioration et de peinture du mur de clôture intérieur et extérieur, et de la façade de la baraque de l'annexe de Boumerdès.

N°	Désignation des travaux	P. U/HT (DA) (En Lettre)
01	Nettoyage du site et enlèvement des gravats	
02	Travaux de reconstruction d'un mur de 16 mètres en parpaings, d'une hauteur de 2,5 m. avec des poteaux raidisseurs chaque 2.5 mètres Avec semelle ferrillée	
03	Travaux de revêtement du mur reconstruit sur les deux faces, après application d'un enduit au ciment.	
04	Travaux de peinture du mur reconstruit, à la peinture en deux couches. Finition lisse et à la tyrolienne.	
05	Travaux de peinture du mur existant de la façade extérieure de l'annexe, sur les deux côtés, à la peinture en deux couches. Finition lisse et à la tyrolienne.	
06	Travaux de réhabilitation et de peinture Barreaudage en cornière). En glycérophthalique	
07	Réhabilitation et de peinture Porte métallique à 01 vantail de 1m*2.70 Porte métallique à 02 vantail de 4m*2.70 en glycérophthalique	
08	Travaux de réhabilitation et de peinture des éléments métalliques (portes, fenêtres). En glycérophthalique	
09	F/P, de gazon artificiel fixé sur les panneaux métalliques (barreaudages 1.00 x 1.95 m) situés entre les poteaux en béton du mur extérieur, en vue d'occulter la visibilité et d'améliorer l'aspect esthétique de la clôture.	
10	Travaux de peinture de la façade extérieure de l'immeuble de l'annexe « La Barque » : - Les parties en maçonnerie (mur en ciment), à la peinture vinylique 140 m <sup>2</sup> .	
11	Travaux de peinture de la façade extérieure de l'immeuble de l'annexe « La Barque » : - Les parties en bois de la façade extérieure, à la peinture laquée 345 m <sup>2</sup> .	
12	Travaux de finition et nettoyage final	

Le soumissionnaire

Fait à ....., le : .....

Cachet et signature de l'entreprise

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



**Objet :** Travaux de reconstruction d'une partie du mur extérieur, ainsi que les travaux d'amélioration et de peinture du mur de clôture intérieur et extérieur, et de la façade de la baraque de l'annexe de Boumerdès.

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	P. U/(DA)	Montant (DA)
01	Nettoyage du site et enlèvement des gravats	m <sup>2</sup>	40		
02	Travaux de reconstruction d'un mur de 16 mètres en parpaings, d'une hauteur de 2,5 m. avec des poteaux raidisseurs chaque 2.5 mètres Avec semelle ferrillée	m <sup>2</sup>	40		
03	Travaux de revêtement du mur reconstruit sur les deux faces, après application d'un enduit au ciment.	m <sup>2</sup>	80		
04	Travaux de peinture du mur reconstruit, à la peinture en deux couches. Finition lisse et à la tyrolienne.	m <sup>2</sup>	80		
05	Travaux de peinture du mur existant de la façade extérieure de l'annexe, sur les deux côtés, à la peinture en deux couches. Finition lisse et à la tyrolienne.	m <sup>2</sup>	200		
06	Travaux de réhabilitation et de peinture Barreaudage en cornière). En glycérophthalique	m <sup>2</sup>	90		
07	Réhabilitation et de peinture Porte métallique à 01 vantail de 1m*2.70 Porte métallique à 02 vantail de 4m*2.70 en glycérophthalique	m <sup>2</sup>	13.50		
08	Travaux de réhabilitation et de peinture des éléments métalliques (portes, fenêtres). En glycérophthalique	m <sup>2</sup>	108		
09	F/P, de gazon artificiel fixé sur les panneaux métalliques (barreaudages 1.00 x 1.95 m) situés entre les poteaux en béton du mur extérieur, en vue d'occulter la visibilité et d'améliorer l'aspect esthétique de la clôture.	m <sup>2</sup>	70		
10	Travaux de peinture de la façade extérieure de l'immeuble de l'annexe « La Barque » : - Les parties en maçonnerie (mur en ciment), à la peinture vinylique 140 m <sup>2</sup> .	m <sup>2</sup>	140		
11	Travaux de peinture de la façade extérieure de l'immeuble de l'annexe « La Barque » : - Les parties en bois de la façade extérieure, à la peinture laquée 345 m <sup>2</sup> .	m <sup>2</sup>	345		
12	Travaux de finition et nettoyage final	Forfait	1		
				<b>Total (HT)</b>	
				<b>TVA (19%)</b>	
				<b>Total (TTC)</b>	

**Délai d'exécution :** ..... **Jours.**

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif a la somme de : .....

**N.B :**

- Les quantités sont susceptibles d'être ajustées après les métrés définitifs (attachements);
- Les prix incluent la main-d'œuvre et les matériaux (sauf indication contraire) ;
- Les matériaux utilisés seront de bonne qualité et conformes aux normes en vigueur.

**Le soumissionnaire**

**Fait à ....., le : .....**

**Cachet et signature de l'entreprise**

